

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU LUNDI 8 FEVRIER 2010 A AVOUDREY



COMPTE RENDU

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- **Débat d'orientations budgétaires**

L'excédent réel consolidé ressort à 613 701 €.

Le déficit prévisionnel d'exploitation de la piscine est évalué à 228 000 €. Alors que l'augmentation des impôts décidée l'an dernier pour le financer a produit 130 000 € supplémentaire.

- **Remboursement de frais de voyage**

Il convient de verser à Mr Alain MOUROT les frais de voyage en train qu'il a payés sur ses deniers, correspondant au transport de 2 agents ayant pour mission de prendre livraison d'un véhicule point à temps automatique d'occasion à LAVAL .

Les frais avancés par Alain MOUROT, Chef de service, s'élèvent à $107.70 \text{ €} \times 2 = 215.40 \text{ €}$

Le Conseil de Communauté donne un avis favorable.

SERVICES A LA POPULATION

- **Transport à la demande**

Suite à l'élaboration du schéma de services à la population en 2008, l'une des actions parmi les plus prioritaires à mettre en œuvre était la création d'un service de transport à la demande sur le territoire du Pays. Pendant 1 an, la commission services a travaillé sur cette problématique.

Tout d'abord, de multiples rencontres ont été effectuées avec les Communautés de Communes et Pays proches de notre territoire afin de mieux connaître leur mode de fonctionnement respectif. Vous trouverez en annexe 1 un tableau de synthèse.

Ensuite, plusieurs entretiens ont été menés avec la fédération ADMR du Doubs qui souhaite proposer un service de transport accompagné. Il était donc essentiel de définir un service de transport à la demande qui complète ce dernier mais qui n'entre pas en concurrence avec lui.

Par ailleurs, un diagnostic de l'offre de transport existante sur le territoire a été réalisé montrant ainsi plusieurs éléments importants :

- sur 4 compagnies de taxi, 3 sont très intéressées pour développer une activité TAD
- la fréquentation des 3 gares de Valdahon, Etalans, Avoudrey et de la ligne express de bus Pontarlier/Besançon est en hausse avec des pics de fréquentation aux horaires de départ et de retour du travail => favoriser l'intermodalité
- 10 % de la population de notre Pays ne possède pas de voiture.

En parallèle est menée une enquête de besoins auprès des communes afin de mieux connaître les habitudes de déplacement de la population et de cerner l'opportunité de la création de ce service. Les premiers retours indiquent que la mise en place de ce dernier serait pertinente.

Fort de tous ces constats, voici le modèle de TAD qui pourrait être développé sur le Pays des Portes du Haut-Doubs (Cf. Annexe 2).

En terme de budget, vous trouverez en annexe 2 simulations prenant en compte une participation de l'utilisateur à 3 ou 4 €, sachant que cette participation s'entend par trajet (soit 1 aller) et par véhicule. En d'autres termes, si deux personnes réservent le même trajet, le coût demandé à chaque personne sera divisé par deux. Par ailleurs, les budgets prévisionnels présentés sont pour 1 an car l'objectif est, en effet, d'évaluer ce service au bout d'un an d'exercice.

Ainsi, la commission services et le Bureau demandent au Conseil de Communauté de :

- **valider le projet de création de service de transport à la demande**
- **définir le coût de la participation de l'utilisateur**
- **prendre la compétence Transport à la Demande, engager la démarche juridique pour modifier les statuts et signer la convention de délégation avec le Conseil Général.**

Le Conseil de Communauté a émis un avis favorable à la poursuite du processus de mise en place du service.

Le Conseil de Communauté a insisté sur le besoin d'évaluation régulière du dispositif

- **Etude santé : embauche d'une personne en CDD de 6 mois pour la finalisation de l'expression des besoins et la réalisation des travaux nécessaires au recrutement d'un coordonnateur santé.**

Dans le cadre de l'étude santé menée par Eliane Conseils, les professionnels de santé (PS) et les élus, suite au diagnostic effectué, avaient souhaité approfondir le premier scénario de développement proposé, soit un projet de santé coordonné à l'échelle du Pays et organisé sur le long terme par un coordonnateur santé. Plus précisément, il s'agissait de :

- L'élaboration d'un projet de santé élaboré à l'échelle du Pays
- L'embauche d'un coordonnateur santé mis à la disposition des PS avec pour tâches : recherche de remplaçants, remplissage de dossiers médico-administratifs, recherche de consultations spécialisées, organisation du partage d'informations...
- La définition parallèle d'une offre immobilière de santé

L'idée d'un coordonnateur-santé comme pierre angulaire du futur schéma de santé de notre territoire paraissait en effet tout à fait pertinente et très novatrice. Un profil de poste a donc été défini par un groupe de travail de (PS) dans le cadre de l'étude, il en ressort un certain nombre de fonctions telles que : construire et développer le réseau des professionnels de santé et des structures sociales et médico-sociales au sein du Pays, rechercher des remplaçants pour anticiper les départs définitifs des professionnels de santé en exercice, rechercher des solutions en institution ou établissement sanitaire type EHPAD, ..., organiser et coordonner les sorties d'hospitalisation, organiser des séances d'éducation thérapeutique, ...

La phase d'étude étant aujourd'hui terminée, il s'agit dorénavant de formaliser la coordination centralisée à l'échelle du Pays devant aboutir à l'embauche du coordonnateur et de poursuivre la concertation avec les professionnels de santé en vue de la mise en œuvre du projet d'offre de santé à l'échelle du Pays.

Pour y parvenir, un travail important reste à effectuer en amont. C'est pourquoi, nous vous proposons de recruter une personne pendant 6 mois dont les objectifs seront de :

- construire l'ensemble des réseaux de partenariat (entre tous les PS du Pays, avec les institutions telles que les EHPAD, les hôpitaux, les différents réseaux de santé existants, ...)
- élaborer les outils indispensables à la construction de ces réseaux (conventions, réunions de travail, ...)
- formaliser les aspects fonctionnels liés à la création du poste et en définir les modalités (quel employeur ? quel financement ?)

Cette mission qui constituerait un signe fort de notre volonté de donner suite à l'étude vis-à-vis de l'ensemble des professionnels, s'avère indispensable pour juger définitivement de l'opportunité de la création ou non d'un poste de coordonnateur-santé sur le Pays.

La commission services et le Bureau vous demandent donc l'autorisation de créer ce poste à compter du 1^{er} avril 2010.

Après débat, le Conseil de Communauté a voté la création du poste :

- **47 votes pour,**
- **2 votes contre,**
- **5 abstentions.**

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

** Demande de modification des statuts concernant les critères d'attribution de subventions aux manifestations*

Pour rappel, le Conseil Communautaire du 5 octobre 2009 avait validé les nouveaux critères d'attribution de subvention aux manifestations proposés par la commission. Il s'agissait de la mise en place de manifestations et d'évènements à caractère sportif, culturel, citoyen à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes. Pour être d'intérêt communautaire, ces manifestations ou évènements doivent, plus précisément :

- pour les évènements sportifs : s'ouvrir à une autre thématique telle que le citoyen, le culturel, ... le sport n'étant que le support et non une fin en soi
- pour les évènements culturels : il pourra s'agir de spectacles de musique, de théâtre, d'expositions, ...
- pour les évènements citoyens : il pourra s'agir de manifestations favorisant la sensibilisation au développement durable, la création d'un lien social (ex : manifestations de type intergénérationnel), la prise en compte de la santé, de la prévention, ...
- de manière générale, favoriser une meilleure connaissance du territoire et de ses acteurs
- associer au minimum deux associations dont au moins une de la Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vercel (CCPPV), c'est-à-dire qu'une manifestation se déroulant sur le territoire de la Communauté de Communes des Premiers Sapins (autre communauté de communes composant le Pays des Portes du Haut-Doubs) devra obligatoirement

comprendre dans les organisateurs principaux une association de la CCPPV,

- viser un large public.

A noter, sont particulièrement encouragées les manifestations qui sont à la croisée de plusieurs thématiques (par exemple : sport et culture, ...).

La Commission Vie Associative demande cette fois-ci d'engager la démarche juridique pour modifier les statuts.

Le Conseil de Communauté a émis un avis favorable.

*** Attribution de subventions aux associations**

Suite à l'établissement de nouveaux critères d'attribution pour les subventions aux manifestations et aux nouvelles modalités de dépôt des dossiers, la commission propose d'allouer au titre du premier dépôt de 2010 (soit pour les manifestations organisées entre le 1^{er} mars 2010 et le 30 juin 2010) la somme de 2 300 € pour les associations suivantes :

- **Associations Froggle Roc + Les Amis de la Reverotte + les Roulings Stones**

Principe : organisation du premier Rêverot'trail à Pierrefontaine-les-Varans le 18 avril 2010.

Contenu : le trail est une course nature pédestre caractérisée par un fort dénivelé avec classement et prise de temps. Cette épreuve se déroule en milieu naturel sur un parcours matérialisé et formé de chemins ou sentiers. En l'occurrence, 3 parcours seront proposés :

- une randonnée pédestre de 18 km
- un trail « découverte » de 18 km comportant une difficulté et un dénivelé positif de 850 m
- un trail « expert » de 37 km comportant 4 difficultés pour un dénivelé positif de 2 000 m

Objectifs

- faire découvrir ou redécouvrir les richesses naturelles de la vallée de la Rêverotte
- proposer une nouvelle animation à la fois sportive et familiale sur la CCPPV

Subvention demandée : 2 000 € sur un budget de 6 000 €

- **Association MRJC (Equipe de La Sommette)**

Principe : organisation de 3 soirées ciné-débats

Contenu : inviter la population locale à la projection d'un film engagé sur une problématique donnée et organiser à la suite un débat avec un spécialiste de la question.

1^{er} film : We feed the world, samedi 20 février 2010 à La Sommette : documentaire autrichien sur l'agriculture mondiale moderne

2^{ème} film : Féroce, 5 mars 2010 à Dompnel : la vengeance d'un homme dont le but est d'assassiner le leader d'un parti d'extrême droite, lequel a tué son meilleur ami.

3^{ème} film : Le fils de l'épicier, 21 mars 2010 à Pierrefontaine-les-Varans : un jeune trentenaire est contraint de reprendre l'épicerie ambulante de son père, parti en maison de convalescence après un infarctus.

Objectif

- sensibiliser la population locale à des problèmes sociétaux impactant directement le monde rural

Subvention demandée : 300 € sur un budget de 5 000 €

Je vous demande de valider les propositions effectuées par la Commission.

Le Conseil de Communauté entérine le choix de la Commission.

ENVIRONNEMENT –DECHETS

• Changement des statuts du SMETOM

Principales modifications, ajouts :

- opérations de transport, tri et stockage transitoire de déchets collectés par les membres du SMETOM ainsi intégrés aux opérations de traitement.
- Le SMETOM peut confier tout ou partie de ses missions en relevant à des tiers.
- A la demande des adhérents, le SMETOM peut coordonner leurs activités de collecte et formuler toute proposition de manière à adapter ces activités aux modes de traitements disponibles.
Il peut également organiser toutes études, actions et opérations de communication.

Le Conseil de Communauté émet un avis favorable à la modification des statuts.

• Information sur le dossier AUDEUX :

Depuis les années 1999/2000, la rivière Audeux présente plusieurs types de problématiques : qualité et quantité d'eaux (pertes), fermeture du paysage, dégradation des ouvrages d'art...

Une étude hydrobiologique et hydraulique a été réalisée en 1999/2000 par la CCPPV : Schéma général de restauration et de gestion des milieux aquatiques de l'Audeux

Les travaux à réaliser concernent le linéaire du Haut bassin de l'Audeux de la Source de Creuse (Villers-chief) à Aissey. 6 communes concernées : Villers Chief, Eysson, Bremondans, Orsans, Chaux Les Passavant, Aissey

Le programme de travaux n'a pas pu être réalisé à cause du refus d'un des propriétaires riverain concerné de céder son droit d'eau à titre gratuit.

Une réunion technique a eu lieu le 26 janvier **avec tous les partenaires concernés** pour réactiver le projet de réhabilitation de la rivière.

Organismes invités : Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Doubs, ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), Agence de l'Eau, DDEA, Direction départementale des territoires, Conseil Général du Doubs : Service Environnement et STA, Cabinet REILE Environnement et les maires des 6 communes concernées par le linéaire

Les objectifs de la CCPPV sont les suivants:

- mettre à jour le diagnostic réalisé par le cabinet REILE,
- définir les nouvelles priorités pour les travaux à réaliser
 - réactualiser le prix des travaux (estimatif année 2000)
 - trouver une solution juridique pour pouvoir dépasser les blocages afin de réaliser les travaux, si ceux-ci se révèlent opportuns

• PROJET EOLIEN

La CCPPV souhaite prendre la compétence "étude de ZDE".

En effet, l'objectif de la CCPPV est de présenter au Préfet une proposition cohérente de développement de une ou plusieurs ZDE sur son territoire, en concertation avec les communes concernées.

2 développeurs éoliens se sont engagés à réaliser à titre gratuit une étude à l'échelle du Pays des Portes du Haut-Doubs :

- INTERVENT (étude terminée)

Cette étude fait une proposition des zones de développement **éolien préférentielles** pour éviter la multiplication des éoliennes en regroupant les parcs et en privilégiant les plus importants. Les critères utilisés pour définir les zones préférentielles sont les

suyvants (Ressource en vent, Distance aux habitations, Sensibilité du milieu naturel, Sensibilité patrimoniale, Relief, Paysage, Distance de raccordement)

-OPALE

Les résultats de cette étude seront connus en principe en mars 2010. (En attente des données relatives au camp militaire de Valdahon auprès de l'Aviation civile)

Le Conseil de Communauté se déterminera après avoir réceptionné l'étude en cours de réalisation par le Cabinet OPALE .

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

•ZA ETALANS :

Engagement de la CCPPV dans la démarche qualité initiée par la Région

Validation du plan de financement de l'étude d'urbanisme environnemental

La Région Franche-Comté incite les aménageurs de parcs d'activités à travailler sur une charte de qualité environnementale et d'offres de services.

Ainsi, dans un premier temps (2010) et dans le cadre du projet d'extension de la zone d'Etalans, il est proposé de réaliser une étude avec une approche environnementale de l'urbanisme, composée de 3 phases :

- Phase 1 : Etude urbanistique et paysagère du site
- Phase 2 : Etude d'impact environnemental et écologique
- Phase 3 : Démarche qualité

L'objectif de l'étude est, d'une part, de fournir un scénario global d'aménagement concerté pour toute la ZA (tranche 1 + extension), en cohérence avec le site et respectueux de l'environnement.

D'autre part, l'étude réalisée devra proposer un scénario de la future gestion et animation du parc d'activités, en se basant notamment sur le diagnostic qui sera réalisé en 2010 par la CCPPV sur les services à apporter aux entreprises et aux salariés.

Le prestataire pressenti qui réalisera cette démarche est le bureau d'études : TOPOS.

Cette étude peut être financée à hauteur de 40% par la Région et à hauteur de 40% par l'ADEME.

PLAN DE FINANCEMENT ETUDE AEU	
Coût total de l'étude	23 650 € HT
Subvention Région (40%)	9 424 € HT
Subvention ADEME (40%)	9 424 € HT
Autofinancement CCPPV (20%)	4 802 € HT

Le Bureau de la CCPPV demande au conseil de communauté d'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser le président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional et de l'ADEME.

Le Conseil de Communauté émet un avis favorable .

Dans un second temps, l'étude AEU réalisée devra fournir à la CCPV tous les éléments lui permettant de rédiger une charte de qualité environnementale et d'offres de services en 2011.

La charte de qualité est une démarche de concertation avec des étapes clés :

- un diagnostic, permettant particulièrement de mesurer les impacts environnementaux du projet d'aménagement du parc d'activités
- une stratégie, tenant compte des critères techniques, économiques et sociaux.
-
- un programme d'actions

La Région offre une aide à la méthode aux communautés de communes qui s'engagent à mettre en place une charte de qualité pour leurs zones d'activités.

A titre d'exemple, la charte de qualité de la ZA d'Etalans proposera l'élaboration d'une fiche d'accueil pour les entreprises qui souhaitent s'installer : information sur l'historique de la zone, rappel des objectifs : avoir une ZA de qualité avec une insertion paysagère optimale et respectueuse de son environnement, services disponibles (OM, tri ...), modalités de maîtrise de l'énergie et de gestion de l'eau, aide architecturale (proposition d'une palette de couleurs pour les bâtiments)...

•Projet signalétique économique pays

Rappel : Les deux communautés de communes du Pays souhaitent mettre en place une signalétique cohérente sur le territoire. (Panneaux économiques et touristiques)

Une procédure d'appel d'offres a été lancée et la CAO, réunie le 21/01/2010, a décidé de retenir l'entreprise Signaux GIROD, sous réserve de précisions à apporter quant aux prestations proposées.

Le marché est constitué de 4 tranches :

- 1 tranche ferme : panneaux économiques

Une signalétique adaptée à chaque zone d'activités intercommunale sera installée au 1er semestre 2010 sur les zones d'Etalans, d'Avoudrey, d'Orchamps-Vennes.

A noter que 3 panneaux de signalétique supplémentaires vont être installés sur la RN57 pour mieux indiquer la direction de la ZA d'Etalans. (hors marché)

- 3 tranches conditionnelles :

-tranche conditionnelle 1 : grands panneaux d'informations touristiques (RIS) aux entrées de pays

-tranche conditionnelle 2 : grands panneaux (RIS) dans grands sites touristiques, en particulier à Consolation, au Gouffre de Poudrey, à la Grotte de la Glacière, à la Ferme du Montagnon et au Musée Pergaud.

-tranches conditionnelle 3 : 2 petits panneaux à l'entrée de chaque commune du pays

Il sera demandé au conseil de communauté d'approuver le plan de financement de l'opération, étant donné que la Région Franche-Comté peut financer 15% du coût de la signalétique économique, et d'autoriser le président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional.

Le Conseil de Communauté émet un avis favorable.

•Location du bâtiment industriel de Fournets-Luisans à l'entreprise Myotte-Duquet

L'entreprise SARL Myotte-Duquet Ossature bois souhaite louer le bâtiment, situé route du Luisans à Fournets-Luisans, qui appartient à la CCPPV.

Le Bureau demande au conseil de communauté d'autoriser le président à conclure avec Myotte-Duquet un bail de location de 8.5 ans, avec un loyer mensuel de 3 400 € HT.

Ce bail sera assorti d'une promesse de vente, c'est à dire que le bâtiment deviendra la propriété de l'entreprise à la fin de la période de location, avec une option d'achat à tout moment (prix de vente : 347 000 € HT)

Si l'entreprise décide d'acheter le bâtiment avant la fin du bail, le prix de vente sera diminué des loyers déjà payés.

Le prix de location proposé est conforme à l'avis des domaines du 13 janvier 2010.

Le Conseil de Communauté émet un avis favorable .

PER DE CONSOLATION

- *Demande d'autorisation relative à l'augmentation de la masse des travaux du marché initial passé avec HADES*

Lors du dernier Conseil Communautaire avait été voté un nouveau plan de financement incluant une augmentation des coûts liés à l'accroissement de la masse des travaux résultant de nouvelles propositions d'aménagement sur les sentiers de randonnées pédestres.

Afin de régulariser cette décision administrative, le Président demande donc l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires dans la limite du plan de financement voté en décembre dernier.

Rappel plan de financement

DEPENSES	En HT	En TTC
Coût total des travaux	353 365 €	420 190 €
Honoraires maîtrise d'oeuvre	30 510 €	36 490 €
TOTAL	383 875 €	456 680 €

RECETTES

Conseil Général (15 % de la dépense HT)	57 581 €
Conseil Régional (20 % de la dépense TTC)	91 336 €
Etat /DDR (31 % de la dépense HT)	107 976 €
CCPPV (Emprunt, 44% de la dépense TTC)	199 787 €

Pour information, suite à l'étude menée par le CPIE sur la création d'une signalétique informative et interprétative sur le site de Consolation, le Bureau, lors de la réunion du 25 janvier 2010, a décidé d'attribuer les marchés à procédure adaptée suivants :

- le marché lié à la rédaction des textes des différents médias choisis au CPIE pour un montant de 9 300 € net
- le marché lié à la mise en page des visuels et l'impression de documents à Mr Franck Bas, graphiste, pour un montant de **15 169 € HT** en tranche ferme (mise en page + impression livret adulte quadrichromie 20 000 ex en Offset Blanc + impression livret enfant en quadrichromie en offset blanc 20 000 ex) et de **1 521 € HT** en tranche optionnelle (mise en page et impression document de promotion + affiche).

Par ailleurs, le Bureau a décidé de déclarer le marché concernant la fabrication des mobiliers infructueux car les offres de prix proposées par les entreprises étaient supérieures à l'enveloppe prévisionnelle prévue et de lancer, en conséquence, une nouvelle consultation.

Vous trouverez en annexe les propositions d'aménagement retenues par le Comité de pilotage de l'étude.

Le Conseil de Communauté approuve la proposition.

PAYS

- **Demande de subventions pour les postes d'ingénierie**

Dans le cadre de l'établissement du nouveau contrat de projet Etat-Région 2007-2013, la Région Franche-Comté a décidé de financer l'ingénierie de projet, c'est à dire d'accorder des subventions pour le financement des salaires des agents de développement des Pays correspondant au temps consacré à la réflexion stratégique et prospective du Pays et au montage de projet.

2 postes à la Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vercel, structure porteuse du Pays des Portes du Haut-Doubs, sont concernés :

- Le poste de Carine BIGNON, en charge de l'animation du Pays de manière générale, et de l'aménagement du territoire plus spécifiquement (tourisme, services à la population, vie associative et culturelle, ...). Son temps de travail consacré à l'ingénierie de projet relative au Pays s'élèvera en 2010 à 60 %. La subvention demandée à la région dans ce cadre sera de 11 864 €.

- Le poste de Marie LAURENT, en charge du développement économique sur la CCPPV et plus spécifiquement de la mise en œuvre des actions du schéma de développement économique du Pays. Son temps de travail consacré à l'ingénierie de projet relative au Pays s'élèvera en 2010 à 20 %. La subvention demandée dans ce cadre sera de 4054 €.

Je vous demande par conséquent l'autorisation de solliciter auprès du Conseil Régional des subventions pour les deux postes précités.

Le Conseil de Communauté émet un avis favorable.

Vu, Bernard CANTENEUR, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur, et à Mr le Président de la Communauté de Communes des 1ers Sapins.